

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
Travaux de sécurisation de la RN63**

Monsieur le Ministre,

En 2011, j'interrogeais déjà votre prédécesseur sur la création de deux ronds-points à Tinlot, l'un au Carrefour Levooz, l'autre en lieu et place du pont à l'échangeur de Tinlot. A l'époque, pour le Carrefour Levooz, le ministre m'avait parlé d'une demande de permis déposée en 2012, d'une attribution de marché début 2013 et de travaux d'un an. Force est de constater que rien n'a bougé depuis lors. Quelques années plus tard, il avait également été question d'un rond-point à la frontière de Nandrin et Tinlot, en face du magasin Aldi. Autant de ronds-points qui n'ont pas encore vu le jour.

En avril dernier, le ministre Di Antonio sortait son plan Infrastructures 2019-2024 prévoyant notamment plus de 15 millions d'euros pour la sécurisation de la route du Condroz (RN63) et divers aménagements cyclo-piétons de Tinlot à Neupré. Les montants affichés à côté des divers projets d'aménagement, de réhabilitation et de sécurisation sur Nandrin, Neupré et Tinlot sont impressionnants. Mais les intitulés sont aussi parfois peu concrets, comme celui sur Tinlot, où il est indiqué « création de ronds-points » au pluriel pour 6 millions d'euros, sans précision.

Monsieur le Ministre pourrait-il me dire ce qui est concrètement prévu dans les prochaines années sur la route du Condroz, pour quel montant et dans quel délai ? Certains de ces projets sont-ils tombés à l'eau ou reportés sine die ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons ? La sécurisation de la route du Condroz, et notamment du Carrefour Levooz doit, selon moi, être une des priorités de cette législature, vu son caractère « accidentogène ».

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry :

D'après les informations reçues de mon administration, pour la RN63, le projet le plus avancé du Plan Infrastructures 2019-2024 est celui de Tinlot, pour un budget (€ besoins) de 6 millions d'euros.

Il consiste en le réaménagement de l'échangeur par la suppression du pont, la création d'un grand giratoire au droit de ce pont et d'un plus petit au carrefour entre la N63, la N63c et la rue de Tillesse. Il s'agit du carrefour Levooz, que l'honorable membre avance comme la priorité de cette législature, par ailleurs.

La situation de ce dossier est la suivante :

- le cahier spécial des charges est en attente d'accord de la SOFICO avant lancement de la procédure d'adjudication ;
- quelques expropriations du côté de la N66 sont en cours.

Le carrefour Levooz est effectivement accidentogène. En attendant l'avancement du dossier, afin de sécuriser les lieux, des travaux de marquage ont été réalisés. Selon mon administration, ces nouveaux marquages ont amélioré la situation. Cependant, la Police et la commune signalent toujours des accidents.

Pour le reste, le Plan Infrastructures va être examiné, ajusté sur une série de dossiers, pour être adopté dans les prochains mois, dans une version modifiée, par le Gouvernement wallon.